Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230510-2023BU0510AF7-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 mai 2023

Date de publication : 12/05/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 27/04/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 10 mai 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Philippe BARRE
Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Stéphane VILLAIN (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET
Laurent HUGER (pouvoir à Arnaud CHARPENTIER)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :
Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

Convention de partenariat avec la LPO pour le recrutement d'un(e) chargé(e) d'accueil au Pôle des espaces naturels

(annule et remplace la délibération du Bureau du 16 mars 2023)

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230510-2023BU0510AF7-DE
Date de télétransmission : 12/05/2023
Date de réception préfecture : 12/05/2023

Convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour le recrutement d'un(e) chargé(e) d'accueil au Pôle des espaces naturels

(annule et remplace la délibération du Bureau du 16 mars 2023)

Contexte

Par délibération du 16 mars dernier, le Bureau avait autorisé la signature d'une convention de partenariat entre la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la commune de Saint Denis du Payré et le Parc pour permettre le recrutement d'un poste de chargé d'accueil pour le Pôle des espaces naturels du Marais poitevin, lieu plurifonctionnel qui implique durablement les trois structures.

Le financement devait être le suivant pour un contrat de 10 mois à temps plein :

>12 500 € Parc (financés par le programme d'actions 2023),
>12 500 € LPO
>12 500 € Commune de Saint Denis du Payré.

Cependant, suite à la délibération défavorable du conseil municipal de Saint Denis du Payré, il convient de revoir le plan de financement et d'adapter les modalités du contrat envisagé (temps de contrat plus court ou temps partiel) :

>12 500 € Parc (financés par le programme d'actions 2023),
>12 500 € LPO

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2023 avec la LPO ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2023 précitée ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pascal DUFORESTEL